



CONSEIL
DE QUARTIER

DE SAINT-ROCH
RAPPORT ANNUEL 2017

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	1
1. Le conseil d'administration.....	2
1.1 Ses membres au 31 décembre 2017	2
1.2 Son fonctionnement.....	3
1.3 Adresse de correspondance et personne-ressource de la Ville	4
2. LES RÉALISATIONS POUR 2017.....	5
2.1 Organisation d'un projet pilote «Les Valoristes»	5
2.2 Verdir Saint-Roch, mobilier signalétique	5
2.3 Concours d'idées «Dessine-moi Saint-Roch»	5
2.4 20 ^e anniversaire du conseil de quartier Saint-Roch.....	6
2.5 Corvée printanière du conseil de quartier de Saint-Roch	6
2.6 Kiosque du conseil de quartier lors du Parvis en fête.....	7
2.7 Kiosque du conseil de quartier lors de la Fête d'Halloween 2017 dans Saint-Roch	7
2.8 Kiosque du conseil de quartier lors de la Nuit des sans-abri	8
2.9 Comité sur le secteur de la Croix-Rouge.....	8
2.10 Mémoire du regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.....	9
2.11 Les interventions du conseil d'administration.....	9
2.11.1 Partenariats avec les organismes du quartier.....	9
2.11.2 Appuis moraux	10
2.11.3 Communications	11
2.12 Les défis et problèmes.....	11
2.13 Représentations	12
2.14 Les présentations lors des assemblées mensuelles	14
2.15 Partenariats divers	14
3. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER	15
4. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA ET LE CONSEILLER MUNICIPAL.....	15
5. MANDAT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	16
6. CARTE DU QUARTIER SAINT-ROCH.....	17
7. LES ÉTATS FINANCIERS 2017	18

Mot du président

L'année 2017 fut l'année des vingt ans du conseil de quartier de Saint-Roch. C'est en effet en 1997 que le conseil de quartier fut créé sous l'administration du maire Jean-Paul L'Allier. Pour marquer l'événement, nous avons organisé un cinq-à-sept durant lequel plusieurs anciens présidents de même que d'anciens conseillers municipaux ont pris la parole et nous ont parlé de l'histoire du conseil de quartier ainsi que de son importance et de son rôle. Vingt ans pour un organisme tel que le conseil de quartier, qui a souvent été impliqué dans les différentes tourmentes de la politique municipale, ce n'est pas rien et ça se devait d'être souligné et célébré!

C'est également en 2017 que le Jardin Saint-Roch a changé de nom afin de porter celui de « Jardin Jean-Paul-L'Allier ». Le conseil de quartier a soutenu cette initiative dès les premiers moments, car il nous semblait évident, vu la contribution de cet homme à la revitalisation du quartier en général et à la création de ce parc, en particulier, d'y honorer sa mémoire. Ce parc, qui avait été dénigré par certains au départ, est désormais incontestablement un succès au sein du quartier. Il est une richesse et un poumon d'air frais pour les nombreux citoyens et travailleurs qui le fréquentent. On ne peut qu'applaudir la vision et le courage de l'homme qui est allé, malgré l'opposition et les controverses, de l'avant avec ce projet.

J'aimerais ensuite souligner l'avancement d'un projet de longue date du conseil de quartier, celui des Valoristes. Il consiste en l'organisation d'un point de collecte des contenants consignés à l'intention des personnes pour qui cette activité est un revenu d'appoint important. Grâce à des administrateurs dévoués tels que Véronique, Kamille et David, le dossier a énormément cheminé. Si tout va bien, un projet pilote de point de collecte temporaire devrait être mis sur pied dès l'été prochain.

Finalement, 2017 fut une année électorale au municipal et cela occasionna un changement important quant à la représentation de la Ville au sein du conseil de quartier. J'aimerais remercier Mme Chantal Gilbert pour ses longues années de participation et de contribution aux activités du conseil de quartier. Elle était conseillère municipale depuis 2009. Toujours très au fait de ses dossiers, elle nous a bien tenu au fait des différents points touchant le quartier et n'a pas hésité à nous inclure. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à M. Pierre-Luc Lachance, le nouveau conseiller municipal pour le district Saint-Roch Saint-Sauveur. Depuis son élection à l'automne, il a été d'un dynamisme et d'une ouverture difficile à égaler. On ne peut qu'espérer que ça se poursuive dans les années à venir.



Simon Gauvin,
Président

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2017

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote

Mmes	Alexandrine Cardin-Dubé	Administratrice cooptée (2018)
	Véronique Chabot	Administratrice (2019)
	Kamille Leclair	Administratrice (2018)
	Jasmine Maheu Moisan	Administratrice cooptée (2018)
	Karine Mutchmore	Secrétaire (2018)
	Kathleen Otis	Administratrice cooptée (2018)
M.	David Alexandre Bélair Paulo	Administrateur (2018)
	Tristan Gagnon	Trésorier (2019)
	Simon Gauvin	Président (2019)
	Nicolas Saucier	Vice-président (2018)

Un poste élu est vacant.

Membre sans droit de vote

M.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal
----	---------------------	----------------------

Par ailleurs, au cours de l'année 2017, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : Mme Mériem Bélaïchouche, Emmanuelle Cardu-Gobeille, Ginette Lamontagne, Chantal Gilbert (membre non-votante), ainsi que M. Raphaël Gagné-Colombo et Kevin Mark.

Secrétaire de rédaction

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2017

Mme	Eugénie Lessard	Secrétaire de rédaction
-----	-----------------	-------------------------

Pour l'assemblée ordinaire de septembre 2017

M.	Émile Vignault	Secrétaire de rédaction
----	----------------	-------------------------

Pour l'assemblée ordinaire de novembre 2017

Mme	Catherine Carrier-Lessard	Secrétaire de rédaction
-----	---------------------------	-------------------------

Personne-ressource de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M.	Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
----	----------------	---------------------------------------

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

Outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration a tenu dix assemblées ordinaires et une assemblée spéciale d'urgence en 2017. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et des comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

- Émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir des séances de consultation publique sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier;
- De sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute matière concernant le quartier;
- En collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Participation du public aux assemblées - lieu et information sur les assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, toutes les assemblées du conseil de quartier de l'année 2017 se sont tenu à l'École d'administration publique (ÉNAP), 555 boul. Charest Est, salle 02. Généralement, le conseil tient ses assemblées le dernier jeudi du mois, à l'exception des mois

de juin et de décembre. Le conseil ne siège pas au mois de juillet. Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville », section « Mon Arrondissement ».

Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.cqsaintroch.ca.

Les membres du conseil d'administration vous invitent à participer aux assemblées.

1.3 Adresse de correspondance et personne-ressource de la Ville

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Roch
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Courriel : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca
Facebook : Conseil de quartier Saint-Roch

M. Daniel Leclerc
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418 641-6101, poste 7139
Télécopieur : 418 641-6674
Courriel : Daniel.Leclerc@ville.quebec.qc.ca

2. LES RÉALISATIONS POUR 2017

2.1 *Organisation d'un projet pilote «Les Valoristes»*

En février 2016, le conseil de quartier de Saint-Roch s'est penché sur l'écofiscalité et s'est donc intéressé aux conditions des Valoristes. Ces hommes et femmes ayant de la difficulté à intégrer le marché du travail conventionnel et qui récolte les matières consignées, recyclables et réutilisables des poubelles, de la récupération et des espaces publics en échange d'argent. La collecte de contenants consignés leur permet aussi de récolter un revenu d'appoint significatif. Ce projet réunit donc des objectifs sociaux et environnementaux.

Le projet Valoristes vise à créer un point de collecte temporaire des contenants consignés recyclables afin de faciliter la vie aux personnes qui récoltent ces contenants et qui rencontrent parfois des obstacles quand vient le temps de récupérer l'argent de la consigne pour de grandes quantités. Nous appelons ces personnes des Valoristes car leur activité contribue au recyclage et à la propreté publique.

L'idée de ce projet a été lancée en 2016 et à l'été 2017 le conseil de quartier Saint-Roch a engagé une étudiante, diplômée en service social, afin de réaliser un rapport sur sa faisabilité en rencontrant des Valoristes et des intervenants sociaux qui les côtoient pour mieux cerner leurs besoins. Des commerçants ont aussi été rencontrés. Le rapport concluait que le projet était généralement reçu positivement et il faisait des recommandations au sujet des besoins du milieu, d'un partenariat avec des organismes communautaires et des sources de financement possibles.

La présentation de ce rapport coïncidait avec l'arrivée de nouvelles administratrices et de nouveaux administrateurs dont trois se sont impliqués dans le projet afin d'assurer sa continuité. À la fin de l'année 2017, un projet-pilote se précisait et s'orientait vers l'ouverture d'un point de collecte de plusieurs journées durant l'été 2018. Ce projet serait pris en charge directement par le conseil de quartier, mais dans l'optique de trouver un ou des organismes pour le poursuivre si l'expérience s'avère concluante.

2.2 *Verdir Saint-Roch, mobilier signalétique*

En partenariat avec la concertation citoyenne Verdir Saint-Roch, le conseil de quartier s'est impliqué dans la réalisation et la conception d'un projet de mobilier signalétique sur le site de La Nef qui servira à afficher les activités de la concertation, de la communauté et du conseil de quartier Saint-Roch tout en servant de vitrine aux différents volets du projet. Pour diverses contraintes, le mobilier n'a pas pu être installé avant la fin de l'année, mais sera présent pour la saison estivale 2018.

2.3 *Concours d'idées «Dessine-moi Saint-Roch»*

Le concours d'idées «Dessine-moi Saint-Roch» est une initiative du conseil de quartier qui a bourgeonné en décembre 2016 et qui s'est conclu par un vernissage et une remise de prix le 17 mai 2017 lors du 5 à 7 pour le 20^e anniversaire du conseil de quartier Saint-Roch.

Le concours à émerger en prenant compte des consultations en vue de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Saint-Roch Sud qui annonçait la venue de nombreux réaménagements dans le quartier. Fortement impliqué dans le processus, le conseil de quartier Saint-Roch souhaitait colliger une banque d'images concrètes reflétant la vision que les citoyens ont de l'avenir de leur quartier.

À travers le concours d'idées, le conseil de quartier a sondé l'opinion des résidents, travailleurs et visiteurs du quartier en amont de la conception des futures interventions sur l'espace public. Les propositions recueillies pourront ainsi servir de point de départ aux réflexions de réaménagements du quartier.

Les meilleures idées ont ensuite été diffusées par le conseil de quartier et transmises à la Ville de Québec sous forme de recueil. Cela a permis d'assurer la prise en compte de l'opinion des citoyens pour les projets à venir afin que ces derniers mènent à des changements positifs et durables incitant une meilleure qualité de vie pour tous et une bonne acceptabilité sociale des projets éventuels.



2.4 20^e anniversaire du conseil de quartier Saint-Roch

Le 17 mai 2017, le conseil de quartier de Saint-Roch a célébré son 20^e anniversaire lors d'un 5 à 7 qui s'est tenu à la Microbrasserie La Korrigan.

Ce fut une belle occasion de réunir quelques un des anciens conseillers municipaux du district, dont Pierre Maheux et Réjean Lemoine, ainsi que d'anciens présidents du conseil de quartier tels Mbaï-Hadji Mbaïrewaye et Louis H. Campagna. Ces derniers ont eu l'occasion de parler de la genèse du conseil de quartier et de leur expérience en tant que président ou conseiller municipal.



Les résidents de Saint-Roch ont pu célébrer et rencontrer dans une ambiance décontractée autant les administrateurs de leur conseil de quartier que les élus à la mairie. Ce fut aussi le vernissage et la remise des prix du concours d'idées «Dessine-moi Saint-Roch» où le public put voir les différentes propositions d'aménagements urbains pour le quartier tel que vu par des résidents, travailleurs et visiteurs de Saint-Roch.

2.5 Corvée printanière du conseil de quartier de Saint-Roch

Au Printemps 2017, le conseil de quartier Saint-Roch a de nouveau participé aux corvées printanières qui ont été coordonnées par la Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch. Ces corvées visent à nettoyer plusieurs coins du quartier afin que toutes et tous puissent profiter pleinement des activités estivales. Soulignons que l'EnGrEnAgE a veillé à l'entreposage et à la répartition de l'équipement fourni par la Ville de Québec.

Sept corvées ont été réalisées par les différents organismes partenaires entre le 13 mai et le 3 juin 2017. Verdir et Divertir a nettoyé la falaise bordant le sud de l'îlot des Tanneurs (notamment l'arrachage d'une plante envahissante : la renouée du Japon) ; l'Accorderie s'est concentrée sur les quatre rues entourant La Nef ; le conseil de quartier Saint-Roch a procédé au nettoyage du terrain de l'ancien cinéma Charest et du secteur sous les bretelles d'autoroute ; la Société de la rivière Saint-Charles et la Barberie ont de leur côté participé à une corvée sur les rives de la rivière Saint-Charles dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres ; l'Anti Bar & Spectacles a nettoyé les rues entourant ses locaux ; la Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch a nettoyé les abords de l'église Saint-Roch ; enfin, Bien vivre à Saint-Roch s'est attaqué au nettoyage du territoire Centre-Nord du quartier.



2.6 Kiosque du conseil de quartier lors du Parvis en fête

La 6^e édition du Parvis en fête eut lieu le dimanche 13 août 2017 sous le thème des *Traditions à partager*. Il s'agit d'une fête de quartier organisée par la Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch et ses partenaires, qui vise à rassembler des personnes d'âge et de milieux sociaux différents au sein d'un même événement. Les activités se sont majoritairement déroulées sur le parvis de l'église Saint-Roch et sur la rue Saint-Joseph, qui a été fermée à la circulation entre la rue de la Couronne et la rue de la Chapelle. La SDC Saint-Roch a également profité de l'occasion pour piétonner le tronçon de la rue Saint-Joseph situé entre la rue de la chapelle et la rue Saint-Dominique pour une vente de trottoir.

L'espace public était animé par une scène accueillant des prestations musicales variées, des animations de rue pour toute la famille, une allée gourmande et de divers kiosques, sans oublier bien sûr, l'excellent repas gratuit. Le tout s'est terminé avec une soirée de danse et de musique traditionnelle.

Le conseil de quartier a tenu un kiosque où il a pu informer les citoyens sur ses activités et réalisations, tout en les invitant à s'inscrire sur sa liste de diffusion ou à poser leur candidature pour les élections du conseil d'administration du conseil de quartier attendu à l'assemblée de la fin du mois d'août. Afin de s'inscrire dans la thématique de la fête, le kiosque a pu être bonifié d'un atelier de démonstration et d'apprentissage de crochet grâce aux talents de Karine Mutchmore, secrétaire du conseil de quartier de Saint-Roch. En vérité, l'atelier de crochet a quelque peu volé la vedette en suscitant beaucoup plus d'intérêt de la part des passants que les dépliants et brochures du conseil de quartier.

2.7 Kiosque du conseil de quartier lors de la Fête d'Halloween 2017 dans Saint-Roch

Le 27 octobre dernier a eu lieu la fête de l'Halloween dans le quartier Saint-Roch. Chapeautées par la Table de quartier l'EnGrEnAge de Saint-Roch, les festivités se sont tenues dans les rues du quartier, où plus de 60 commerçants ont pris part à la distribution de bonbons. En plus du

parcours de collecte, une série d'activités étaient regroupées à la Nef. Encore une fois cette année, le conseil de quartier a été invité à tenir un kiosque à l'occasion de la fête de l'Halloween.

Ayant comme mandat d'animer une activité en lien avec l'Halloween, le conseil a tenu pour la troisième année consécutive sa table de dessin. S'adressant aux petits et grands, la grande page blanche avait pour titre «*Dans mon quartier, j'aimerais ... ?*» À l'aide du dessin comme moyen d'expression, les participants étaient invités à partager leur vision du quartier et à faire valoir son opinion sur un sujet. L'activité devient surtout un support aux échanges entre les citoyens du quartier!



2.8 Kiosque du conseil de quartier lors de la Nuit des sans-abri

Le Comité des Valoristes a tenu un kiosque lors de la Nuit des sans-abri qui a eu lieu le 20 octobre 2017. Cet événement visait à réunir différents organismes communautaires à la Place de l'Université du Québec dans une ambiance festive. Bien que le profil des visiteurs ait été varié, plusieurs personnes en situation de précarité ou d'itinérance étaient présentes. Elles ont pu bénéficier des différents services offerts par les organismes communautaires sur place : nourriture, breuvages chauds, vestiaire de vêtements usagés, etc.

Durant la soirée, le conseil de quartier a animé un kiosque des Valoristes afin d'accueillir les passants pour leur présenter les grandes lignes du projet à l'aide d'une affiche. L'objectif était d'abord de rejoindre les personnes qui collectent des contenants consignés afin de bien comprendre leurs besoins pour le développement concret d'un point de dépôt dans Saint-Roch. Plusieurs personnes s'adonnant à cette pratique ont accepté de répondre au sondage développé et distribué par le comité. Le second objectif était de développer un réseau avec les organismes communautaires afin de faire connaître les efforts du conseil de quartier et de sonder leur intérêt à s'impliquer davantage dans le projet. Notons aussi que les administratrices Véronique Chabot et Kamille Leclair ont passé une entrevue à la radio communautaire urbaine CKIA (88,3).

2.9 Comité sur le secteur de la Croix-Rouge

À l'automne 2017, le conseil de quartier de Saint-Roch a collaboré avec les conseils de quartier de Saint-Sauveur et du Vieux-Limoilou afin de définir une stratégie pour s'assurer que les citoyens de ces quartiers soient consultés en amont du projet de réaménagement du secteur nord du quartier, en lien avec le futur projet de transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain. Il fut décidé qu'une résolution commune aux trois conseils de quartiers serait adoptée à cet effet dès le tournant de l'année 2018.

2.10 Mémoire du regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme

Au début de l'année 2017, le conseil de quartier a accordé son appui à une lettre conjointe des conseils de quartier de la Ville de Québec demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, la tenue d'une commission parlementaire au sujet du projet de loi 122. Ce projet de loi vise, entre autres, à abolir le droit au référendum des citoyens de la ville de Québec

Quelques semaines plus tard, le conseil d'administration a pris position contre le retrait du droit au référendum en appuyant et signant le mémoire du Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec, qui fut déposé lors de la commission parlementaire sur ce sujet. Le mémoire avait pour objet de demander le retrait des dispositions du Projet de loi no 122 abolissant le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme et de demander l'ajout de disposition obligeant la Ville de Québec à soumettre les règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un Plan particulier d'urbanisme au processus d'approbation référendaire.

À la suite de l'adoption de la loi 122 autorisant les villes à se soustraire du droit au référendum si elles disposent d'un mécanisme de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, un projet de règlement sur la participation citoyenne a été soumis à la population. Le conseil de quartier Saint-Roch fut l'un des 11 conseils de quartiers ayant participé à la réalisation du mémoire rédigé par le Regroupement de conseils de quartier de la Ville de Québec portant sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le document fut déposé le 29 décembre au ministère des Affaires municipales. Il est possible de lire le mémoire sur le site Internet du conseil de quartier Saint-Roch.

2.11 Les interventions du conseil d'administration

2.11.1 Partenariats avec les organismes du quartier

> Corvées de nettoyage printanières

Le conseil d'administration a contribué à la hauteur d'un montant de 186,22 \$ en partenariat avec la Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch, Verdir et divertir, l'Accorderie de Québec, Bien vivre Saint-Roch, l'Anti Bar & spectacles, la Société de la Rivière Saint-Charles et la Barberie pour la réalisation d'une corvée de nettoyage.

> Verdir Saint-Roch

Le conseil d'administration a contribué à la hauteur d'un montant de 800 \$ en partenariat avec la Concertation citoyenne pour la réalisation d'un projet de mobilier signalétique sur le site du potager de la Nef.

> Traditions à partager

Le conseil d'administration a contribué à la hauteur d'un montant de 500 \$ en partenariat avec la Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch pour la réalisation d'affiches publicitaires pour annoncer l'événement aux résidents du quartier.

2.11.2 Appuis moraux

- Projet d'agrandissement du Port de Québec
Le conseil de quartier a réitéré son désaccord par rapport au projet d'agrandissement du Port de Québec tant que les problèmes actuels de pollution des quartiers environnants du Port, dont le quartier Saint-Roch, ne seront pas réglés à la satisfaction des citoyens. Les membres du conseil d'administration ont également soulevé que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ne peut se contenter d'études d'impact sur des hypothèses de répartition d'activité dans la nouvelle partie du Port de Québec et devrait exiger des études supplémentaires avant d'autoriser toute proportion de répartition des activités qui ne correspondraient pas aux études présentées. □
- Projet de loi 122 et retrait du droit au référendum
Le conseil de quartier a accordé son appui à la lettre conjointe des conseils de quartier de la Ville de Québec demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, la tenue d'une commission parlementaire au sujet du projet de loi 122 en y apposant sa signature.
- Projet de loi 122 et retrait du droit au référendum (mémoire pour commission parlementaire)
À la suite de l'annonce d'une commission parlementaire sur le projet de loi 122 qui vise, entre autres, à abolir le droit au référendum des citoyens de la ville de Québec, le conseil d'administration a pris position contre le retrait du droit au référendum en appuyant et signant le mémoire du Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec ayant pour objet de demander le retrait des dispositions du Projet de loi no 122 abolissant le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme et de demander l'ajout de disposition obligeant la Ville de Québec à soumettre les règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un Plan particulier d'urbanisme au processus d'approbation référendaire.
- Réseau cyclable
À la suite de la révision du schéma d'aménagement et de développement, le conseil de quartier Saint-Roch a donné son appui au mémoire de la Table de concertation vélo portant, entre autres, sur les enjeux de sécurité et fluidité de l'aménagement du réseau cyclable.
- Bruit généré par l'utilisation des freins à moteurs
À la suite des problèmes et mécontentements des citoyens par rapport au bruit généré par l'utilisation des freins à moteurs sous les bretelles d'autoroutes à la limite est du quartier, le conseil de quartier a résolu de demander à la Ville de Québec, en concertation avec le ministère des Transports, de sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds et les entreprises ayant recours à leurs services à la réduction du bruit par l'usage adéquat du frein moteur lorsqu'ils circulent dans le centre-ville de Québec. Ainsi que d'installer dans les secteurs les plus touchés par le problème de bruit des affiches incitant à la réduction du bruit conçue par le ministère des Transports dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation au bruit routier.
- Collecte d'ordures des poubelles publiques
Au début de la saison estivale, le conseil de quartier a pris position pour demander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'augmenter le nombre de passages de la collecte des déchets des poubelles publiques après avoir constaté que celles-ci, en particulier celles sur la rue Saint-Joseph, débordaient souvent.

- Site de compostage de la côte Badelard
Le conseil de quartier a donné son appui aux stagiaires Katimavik de Craque Bitume pour leur projet d'officialisation et de rénovation des compostières se situant dans la côte Badelard.
- Collectif Zéro Déchet
Le conseil de quartier a donné son appui au collectif Stratégie zéro déchet pour le soutenir dans ses démarches et activités.
- Projet de règlement sur la participation citoyenne
Suite à l'adoption de la loi 122 autorisant les villes à se soustraire du droit au référendum si elles disposent d'un mécanisme de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, un projet de règlement sur la participation citoyenne a été soumis à la population. Le conseil de quartier a donné son appui et a signé le mémoire rédigé par le Regroupement de conseils de quartier de la Ville de Québec portant sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2.11.3 Communications

- Le conseil de quartier a transmis une lettre à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour réitérer son désaccord au projet d'agrandissement du Port de Québec tant que les problèmes actuels de pollution des quartiers environnants du Port, dont le quartier Saint-Roch, ne seront pas réglés à la satisfaction des citoyens et pour plaider en faveur d'études d'impact supplémentaires avant d'autoriser toute proportion de répartition des activités qui ne correspondraient pas aux études présentées.
- Le conseil de quartier a transmis une lettre de remerciement à la Ville de Québec pour saluer les efforts qui ont été déployés pour créer un réseau cyclable confortable, fonctionnel et sécuritaire accessible à l'ensemble de la population.

2.12 Les défis et problèmes

Au cours de la dernière année, la Ville est allée de l'avant avec la mise en place d'un plan de restructuration de ses services afin de les centraliser dans des arrondissements spécifiques. Le service des relations avec les citoyens, dont les conseils de quartier relèvent, a été centralisé dans l'arrondissement de Sainte-Foy. Cela a occasionné un bref gel de notre budget d'initiative et beaucoup d'incertitude. Dorénavant, toutes les dépenses au budget d'initiative de l'ensemble des conseils de quartier doivent être approuvées par le comité exécutif de la Ville de Québec. Vu les montants d'agent peu élevés accordés au conseil, cela est assez surprenant. Notons aussi que contrairement au conseil d'arrondissement, ce ne sont pas tous les quartiers de la ville qui sont représentés sur ce comité. La situation actuelle ne nous semble pas très efficace, espérons qu'elle soit appelée à évoluer dans les prochains mois.

On peut également mentionner que la Ville a oublié le conseil de quartier Saint-Roch à quelques reprises pendant l'année. Par exemple, lors de l'inauguration du Jardin Jean-Paul L'Allier en septembre, le conseil de quartier n'a pas été invité à l'événement bien qu'il avait donné son appui à la ville lors de la consultation qui a été tenue durant une assemblée du conseil de quartier. La Ville a répondu qu'il s'agissait d'un simple oubli du département des communications, qui était débordé à cette période par le nombre d'événements. On se doit cependant de rester vigilant afin que ça ne se répète pas à l'avenir.

2.13 Représentations

Le conseil de quartier a assuré des représentations aux instances suivantes :

➤ **Verdir Saint-Roch – concertation citoyenne**

Verdir Saint-Roch est une concertation d'une quinzaine d'organismes communautaires et de citoyennes et citoyens de Saint-Roch ayant à cœur la création d'îlots de verdure et de fraîcheur au sein du quartier. Le projet vise aussi le développement du verdissement agroalimentaire.

Lors de l'été 2017, le lieu central a été le jardin collectif situé sur le terrain de La Nef où ont eu lieu des ateliers et des activités gratuites visant à favoriser l'appropriation du verdissement alimentaire. Le potager a été un lieu animé où se sont côtoyés de gens de tous les horizons favorisant ainsi le vivre ensemble et la sensibilisation à l'importance de notre environnement et d'une saine alimentation. Plusieurs sites satellites ont bourgeonné, notamment à la Marina Saint-Roch, à la place l'Éphémère à Pech-Sherpa, à La Korrigane, à La Barberie, à La Chancelière, au HLM du Roi, ainsi qu'au jardin de Bien Vivre à Saint-Roch.

Cette année, le conseil de quartier Saint-Roch a contribué à ce projet en s'impliquant dans la conception et la réalisation sur le site de La Nef d'un mobilier signalétique qui servira à afficher les activités tout en servant de vitrine aux différents volets du projet. Enfin, le projet Verdir Saint-Roch a obtenu une reconnaissance en étant finaliste du Prix Action de la fondation David Suzuki récompensant l'engagement de citoyens pour apporter des changements socio-environnementaux dans leur communauté.

➤ **Table de concertation pour la mise à jour du plan directeur du réseau cyclable**

La Table de concertation sur la mise à jour du plan directeur du réseau cyclable est un comité ad hoc de représentants désignés de conseils de quartier pour discuter des besoins en matière de déplacements à vélo dans la Ville de Québec.

Au cours de l'année 2017, le conseil de quartier de Saint-Roch a continué à participer aux activités de la Table de concertation sur la mise à jour du plan directeur du réseau cyclable et a fait le suivi des différents projets de pistes cyclables. Le conseil de quartier a adopté trois résolutions issues de ses travaux. L'une portant sur le schéma d'aménagement et de développement (TCV-9), une autre sur la présentation des projets cyclables 2017 (TCV-8) et une dernière sur le prolongement de la saison cyclable (TCV-7).

➤ **Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)**

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) est une instance regroupant des représentants de conseils de quartiers, de groupes environnementaux, d'organismes gouvernementaux (notamment en matière de santé publique et d'environnement), du Port de Québec, ainsi que des élus de la Ville de Québec. Son mandat est d'exercer un rôle de vigilance sur les activités du Port de Québec afin qu'elles se réalisent dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens des quartiers environnants.

L'année 2017 aura été marquée par l'étude du projet d'agrandissement du Port de Québec (Beauport 2020) par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). De nombreux groupes et citoyens se sont présentés aux audiences publiques tenues au mois

de février pour manifester leurs inquiétudes quant aux impacts du projet sur l'environnement et la santé, et souvent leur opposition à sa réalisation. En avril, à la suite des audiences et des mémoires déposés l'ACEE demandait au Port de Québec de répondre à de nombreuses questions et d'apporter plusieurs précisions à son étude d'impact. Notons qu'une douzaine d'éléments soulevés par le CVAP ont été repris par l'ACEE.

Dans un revirement surprenant, le Port de Québec a annoncé en décembre 2017 renoncer à développer davantage l'entreposage du vrac solide et liquide et préférer axer son projet d'agrandissement sur un terminal de conteneurs. Bien que cette nouvelle puisse paraître rassurante, de nouvelles questions se posent maintenant quant aux impacts du projet sur l'augmentation du transport routier et ferroviaire (sécurité, pollution). Le volet impact sur l'environnement naturel de l'agrandissement et de l'augmentation du trafic maritime restant les mêmes. Il reste encore à voir comment l'Agence canadienne d'évaluation environnementale traitera cette modification de vocation et s'il y aura de nouvelles audiences publiques ou un appel à des commentaires ou dépôt de mémoires du public. Et cela ne règle pas les problèmes de dépassement de normes d'émissions atmosphériques de la partie existante du port.

Parmi les autres activités du CVAP, mentionnons que des rencontres ont eu lieu au sujet de la protection contre les incendies au Port ainsi que sur des activités ferroviaires dans les quartiers voisins du Port. Le Port de Québec a présenté au comité son Plan d'action en développement durable (2017-2022), l'ajout d'éléments de gouvernance axés sur l'environnement et l'ajout de systèmes de prévention, d'atténuation et d'intervention.

➤ **Comité Mon environnement ma santé**

Le projet Mon environnement ma santé (MEMS) est une étude de la Direction de la santé publique (DSP) de la Capitale nationale portant sur le lien entre l'environnement et la santé des citoyens des territoires des CLSC et Limoilou et de la Basse-ville (quartiers de Limoilou, Vanier et Saint-Roch). Le but de l'étude est de documenter systématiquement les inégalités sociales de santé liées à l'environnement, leurs causes, le cumul de risques, et d'apporter des solutions concrètes. Le premier volet de cette étude, portant sur la qualité de l'air extérieur, est financé par la Ville de Québec.

Des membres de conseils de quartiers font partie d'un Comité-conseil afin de représenter la population des quartiers visés par l'étude. D'autres parties prenantes, dont des entreprises, font aussi partie du comité. Depuis mai 2017, le Comité-conseil a été consulté quant à l'orientation générale du projet, puis sur ses objectifs plus spécifiques. Les membres ont reçu de la formation afin de mieux comprendre les enjeux et de se familiariser avec les méthodes et le langage scientifiques utilisés. Le comité est tenu informé des travaux du Comité scientifique et de l'évolution globale du projet. Les représentants citoyens informent à leur tour les conseils de quartiers. Trois rapports d'avancement sont prévus d'ici le rapport final qui devrait être publié en décembre 2019.

➤ **Comité aviseur sur l'hébergement touristique**

Le comité aviseur sur l'hébergement touristique à Québec est formé de représentants désignés de conseils de quartiers et groupes citoyens. Le regroupement a pris forme à l'automne 2017, suite à la création d'un comité de travail sur l'hébergement touristique par la Ville de Québec. À défaut de pouvoir avoir son propre représentant siégeant sur ce

comité, le conseil de quartier Saint-Roch a signifié son intérêt à prendre part aux réflexions du comité aviseur. Ce dernier a pour mandat d'accompagner M. Alain Samson, président du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire, dans son rôle de représentant de la population sur le comité de travail formé par la Ville de Québec, afin qu'il puisse refléter la réalité citoyenne des différents quartiers.

Avec la forte croissance de différentes plateformes comme Airbnb, le phénomène de « l'hébergement collaboratif » bouscule les modes traditionnels d'hébergements et la législation les entourant. Les enjeux interpellant particulièrement le comité aviseur sont ceux relatifs à l'accessibilité au logement et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens des quartiers centraux. Souhaitant connaître et faire valoir la vision des citoyens sur le sujet, les efforts du comité se sont orientés sur l'organisation d'une consultation citoyenne participative, organisée conjointement avec la Ville de Québec. L'implication du conseil de quartier se poursuivra en 2018 notamment par la tenue de cette consultation participative et la rédaction d'un mémoire lors des consultations publiques organisées par la Ville de Québec.

2.14 Les présentations lors des assemblées mensuelles

Depuis plusieurs années, le conseil de quartier tient à inviter des intervenants, des chercheurs et des représentants d'organismes à venir discuter d'enjeux touchant le quartier lors de ses assemblées mensuelles. Voici la liste de ces présentations qui ont eu lieu lors des assemblées mensuelles de l'année 2017.

Janvier : Présentation des impacts sur la santé de la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou par M. Slavko Sebez, M. Sc. Santé communautaire.

Avril : Durant l'assemblée générale annuelle des membres, une présentation des projets cyclables pour l'année 2017 dans le quartier Saint-Roch présenté par M. Jean-François Martel et M. Minh-Tam Nguyen de la Ville de Québec.

Août : Présentation du Rapport de faisabilité du projet pilote «Les Valoristes» par Frédérique Lapointe.

Septembre : Présentation de l'application Swipe City par M. Julien Mbonny co-créateur de l'application.

Octobre : Présentation du projet de construction d'un YMCA dans le quartier Saint-Roch par M. Richard Saint-Yves vice-président pour YMCA du Québec.

2.15 Partenariats divers

Les organismes suivants agissent de concert avec le conseil de quartier de Saint-Roch vers l'atteinte de nos objectifs dans le quartier :

- La Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch
- La Concertation citoyenne
- Le Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec
- La Nuit des sans-abri

3. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil de quartier disposent de deux périodes de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et des représentants de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2017, les principaux sujets abordés par les citoyennes et citoyens concernaient :

- Agrandissement du Port de Québec
- Édifice abandonné : Omer Deserres
- Graffitis
- Déneigement
- Projet de loi 122 et retrait du droit au référendum
- Problèmes de circulation de la rue du Pont
- YMCA à Saint-Roch
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) Saint-Roch Sud
- Aménagement de la Place Jacques-Cartier
- Sens de circulation sur la rue du Roi

4. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA ET LE CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale et le conseiller municipal disposent d'une période afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2017 :

- Délinquance dans le Jardin Jean-Paul L'Allier
- YMCA à Saint-Roch
- Déménagement de Lauberivière
- Places publiques éphémères
- Déneigement dans le quartier

5. MANDAT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2017, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier Saint-Roch. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement et pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente le dossier traité par le conseil de quartier.

Sujet	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
<p>Consultation publique Modification du nom du Parc Lajeunesse</p> <p>Parc Lajeunesse - Changement du nom du Parc Lajeunesse pour Parc Gilles-Lamontagne.</p> <p>2017-06-15</p>	<p>Conserver le nom du Parc Lajeunesse et plutôt renommer la Marina Saint-Roch pour Marina Gilles-Lamontagne.</p>	<p>Approbation de la demande de modification telle que proposée par la Ville de Québec.</p>
<p>Consultation publique PPU Secteur sur du centre-ville Saint-Roch</p> <p>2017-04-12</p>	<p>La majorité des points ont été approuvés par le conseil de quartier, mais trois recommandations spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant l'usage résidentiel et les grands logements, mais en augmentant à 20% le taux de grands logements de trois chambres ou plus (ou plus de 105m²) pour les zones marronnes le long de Prince-Édouard et Saint-Vallier*. • Concernant l'affichage numérique, prévoir des normes en matière de luminosité pour que ces installations ne génèrent pas de nuisance aux résidents du quartier. • Concernant l'entrée de ville et le parc Victoria, assurer une accessibilité sécuritaire et conviviale au pôle SRB aux piétons et cyclistes. 	<p>Le 19 juin 2017, le conseil de la ville a adopté en version finale le règlement R.V.Q. 2511 (PPU)</p>

6. CARTE DU QUARTIER SAINT-ROCH



7. LES ÉTATS FINANCIERS 2017

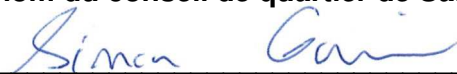
Le conseil de quartier de Saint-Roch

Bilan


Au 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	809	4 701
Subvention à recevoir	0	0
	<u>809</u>	<u>4 701</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs (projets)	0	3960
Créditeurs (Fonctionnement)	98	170
	<u>98</u>	<u>4 130</u>
Actif net		
Non affecté	<u>710</u>	<u>571</u>
	<u>710</u>	<u>571</u>
	<u>809</u>	<u>4 701</u>

Au nom du conseil de quartier de Saint-Roch :



Simon Gauvin, président



Tristan Gagnon, trésorier

État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	929	1 061
Projet	4 800	5 390
	<u>5 729</u>	<u>6 451</u>
Charges		
Fonctionnement	1 323	1 220
Projets	4 360	5 175
	<u>5 683</u>	<u>6 395</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	45	56
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>571</u>	<u>439</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>710</u>	<u>571</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 21 février 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier de Saint-Roch.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.

Note 4. Différences entre 2016 et 2017

Des erreurs ont été identifiées dans les états financiers de 2016. Les états de 2017 ont du en faire abstraction pour respecter les règles usuelles.